INTERPELLATIONS.

35.—Les questions suivantes sont posées au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par

(a) M. l'Ech. Clément, "re" crédit pour le nettoyage des

(b) M. l'Ech. Garceau, au sujet du retard apporté à la construction du tunnel de la rue Ontario,

(c) M. J'Ech. Garceau, au sujet de la fermeture de certaines rues dans le quartier Hochelaga, demandée par la Canadian Northern Quebec Ry Co.,

(d) M. l'Ech. Garceau, au sujet de la construction de certain édifice sur la rue Robillard par la Compagnie de chemin de fer Canadian Northern.

MOTIONS.

36.—Sur proposition de M l'Ech. Dandurand, appuyée Par M. l'Ech. WARD, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'étudier l'opportunité de suspendre les procédures actuellement en cours, pour faire effacer la ligne homologuée de ruelle St. Jacques et Notre-Dame Cours, pour faire effacer la ligne homological partielle St. Michel, entre les rues St. Jacques et Notre-Dame, quartier St. Joseph, et de faire rapport à ce sujet aussitôt que possible.

37.—Sur proposition de M. l'Ech. EMARD, appuyée par M. l'Ech. LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit rapport adopté à cette assemblée au sujet de la fusion des Compagnies de tramways, soit publié dans la fusion de la fusio blié dans le prochain numéro de la Gazette Municipale.

38.—Sur proposition de M. l'Ech. MAYRAND, appuyée par M. l'Ech. TETREAU, il est

Résolu: Que les Commissaires soient priés de donner struction instruction aux Avocats de la Cité de s'adresser à la Com-mission de la Cité de s'adresser à la Commission des Chemins de Fer pour obtenir qu'il soit décré-te que la Cité de s'adresser à la té que la Cité de la Cité de s'adresser à la té que la Cité de Montréal, la Compagnie des Chars Urbains et la Compagnie des Chars Urbains (Compagnie des Chars Urbains et la Compagnie des Chars et la Chars et l et la Compagnie des Chars de la Compagnie des Chars de la Compagnie du Pacifique Canadien devront construire dans de la Compagnie du Pacifique Canadien devront construire dans de la Compagnie des Chars de la Char dans tel délai que la Commission fixera—un tunnel ou pont à la commission fixera—un Panineau. un pont à la voie ferrée du C.P.R.—rue Papineau.

ORDRE DU JOUR.

39. Etant lu l'ordre du jour, pour prendre en considération les rapports du Bureau des Commissaires.

(a) Pour régler la réclamation de M. Jos. Bellazi. (b) Pour régler la réclamation de M. F. Chartrand,

(c) Pour régler la réclamation de M. J. Dugas.

Sur pronosition de M. l'Ech. L. A. LAPOINTE, appuyée M. l'Ech. L. A. LAPOINTE par M. l'Ech. BRODEUR, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de remet-e au Coupe le Département en Loi soit prié de rapport au Conseil, nour sa prochaine assemblée, le rapport nu'ls ont été priés de préparer à ce sujet à la dernière assemblée du Conseil.

40. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considéra-lu un avis de motion de M. l'Ech. Tétreau, demandant bilité y ait un referendum relativement au cens d'éligi-

M. l'Ech. TETREAU, appuyé par M. l'Ech. MAYRAND, propos Propose: Que la question d'abolir la qualification fon-actueu la question d'abolir la qualification foncière actuellement exigée de ceux qui veulent occuper les soit lors de maire et d'échevin de Montréal. Art. 25 et 29—lors de maire et d'échevin de Montréal municipales. soit lors de maire et d'échevin de Montréal. Art. 29 et lors des prochaines élections générales municipales. soumise des prochaines élections générales municipalistes aux électeurs dont les noms se trouveront sur les istes électeurs dont les noms se trouveront à l'article électorales alors en vigueur—conformément à l'article 310 de la condition de la condit ticle 310 de notre charte, tel qu'amendé—à condition que au Conseil de la Cité voudront bien recommander conseil de la Cité voudront pécessaires à cette fin. Conseil de voter les argents nécessaires à cette fin.

Et, un débat s'engageant, M l'Addebat s'engageant, l'Ech. BOYD, pro-Brodeur, appuyé par M. l'Ech. BOYD, propose en

Amendement: Que ledit avis de motion soit renvoyé à la Commission de Législation.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se

Pour: Ward, Boyd, Brodeur, Monahan, Morin, McMahon.6 Contre: L. A. Lapointe, Leclaire, Robinson, Dandurand, tien, Emard, Drummond, Lavallée.—14. Ledit amendement est ainsi rejeté.

- (a) Ald. Clément, "re" appropriation for street cleaning,
- Ald. Garceau, "re" delay anent Ontario Street tun-(b) nel,
- (c) Ald. Garceau, "re" closing of certain streets in Hochalaga Ward by the Canadian Northern Quebec Ry.
- (d) Ald. Garceau, "re"erection of a certain building on Robillard Street, by the Canadian Northern Quebec Ry. Co.

MOTIONS.

36.—On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the advisability of suspending the proceedings for the erasure of the homologated lines of St. Michael's Lane, between St. James and Notre-Dame streets, St. Joseph Ward, and to report in connection therewith as soon as possible.

37.-On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. LA-VALLEE, it was

Resolved: That the report anent the amalgamation of the Street Railway Companies, presented at a previous stage of the meeting, be published in the next issue of the "Municipal Gazette."

-On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved:-That the Board of Commissioners be requested to give instructions to the Law Department to apply to the Railway Commission in order to obtain the construction, jointly by the City of Montreal, the Montreal Street Ry. Co. and the Canadian Pacific Ry. Co., within a delay to be fixed by said Commission, of a tunnel or bridge to the Canadian Pacific Ry. Co.'s track on Papineau Avenue.

ORDER OF THE DAY.

39.—The order of the day being read to consider reports from the Board of Commissioners,

- (a) To settle the claim of Mr. Joseph Bellazi,
- (b) To settle the claim of Mr. F. Chartrand,
- (c) To settle the claim of Mr. J . Dugas,

On motion of Ald. L. A. Lapointe, seconded by Ald. BRO-DEUR, it was

Resolved: That the Law Department be requested to transmit to Council for its next meeting the report which they were requested to prepare in this connection at the last meeting of the Council.

40.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau for a referendum on property qualification,

Ald. TETREAU moved, seconded by Ald. MAYRAND,

That the question of abolishing the property qualification now required from candidates for the offices of Mayor and Aldermen of Montreal, (Art. 25 and 29 of the Charter) be submitted, at the next general municipal elections, to the electors whose names shall appear on the voters' list then in force, in accordance with article 10 of the Charter, as amended, conditionally, however, that the Commissioners of the City shall recommend to Council to vote the funds required for such purpose.

And, a debate arising.

Moved in amendement by Ald. BRODEUR, seconded by Ald. BOYD,

That said notice of motion be referred to the Legislation Committee.

Said amendement being put, the Council divided:

Yeas: Ward, Boyd, Brodeur, Monahan. Morin, McMahon. 6 Navs: L. A. Lapointe, Leclaire, Robinson, Dandurand, Gauvin, Garceau. Tétreau. Clément, Mayrand, Turcot, Bastien, Emard, Drummond, Lavallée.—14.

So it passed in the negative.

The main motion being put, the Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Leclaire, Dandurand, Gauvin, Brodeur, Garceau. Tétreau, Clément, Mayrand Turcot, Bastien, Emard, Lussier, Drummond, Lavallee.-15.

Nays: Ward, Robinson, Boyd, Monahan, Morin, McMahon.—6.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.